

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

### D'ADMINISTRATION DU CCAS LE MARDI 10 NOVEMBRE 2015

**PRESENTS** : M. CAPELLE – Mme FLOCTEL – M. DEBAY - Mme BOCQUET – Mme BEAUMONT – Mme POIDEVIN – M. CARON – Mme DUQUESNE – M. ANNEBICQUE - Mme SADOWSKI – Mme CODRON.

**ABSENTS EXCUSES** : M. DUBREUCQ – Mme HAUSPIEZ.

---

#### **- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 AOUT 2015**

Adopté à l'unanimité

#### **- DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET 2015**

Virement de crédit de l'article 60628 : - 6000 € autres fournitures non stockées à l'article 6451 : + 6000 € cotisations URSSAF.

Adopté à l'unanimité

#### **- DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Taux fixé à 100 % pour les avancements de grade suivants : attaché principal – rédacteur principal 2ème classe – adjoint administratif principal 1ère classe – adjoint administratif principal 2ème classe – adjoint technique 1ère classe. Adopté à l'unanimité.

#### **- INDEMNITE DE CONSEIL**

Montant de l'indemnité de conseil allouée au comptable de la Trésorerie d'Hersin-Coupigny pour l'année 2015 : 372,20 € brut. Adopté à l'unanimité.

#### **- CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE POUR LE PERSONNEL**

Contrat groupe mis en place par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Adopté à l'unanimité.

#### **- QUESTIONS DIVERSES**

Fête de la Sainte Barbe le mercredi 9 décembre : exposition sur les mines de Sains-en-Gohelle, spectacle patoisant, chanteur et « Briquet ». Adopté à l'unanimité.

Banquet Bel Âge : les dames veuves, qui avaient bénéficié du repas des aînés et qui n'ont pas l'âge requis (65 ans), pourront s'inscrire au banquet si elles ont au moins 60 ans. Adopté à l'unanimité.

Le personnel du service de Portage des repas relevant de la filière technique peut bénéficier d'un bon de chaussure s'élevant à 50 € (chèques CADHOC). Adopté à l'unanimité.

---

#### **- AIDES FACULTATIVES**

##### **PRISE EN CHARGE FRAIS DE CANTINE**

3 enfants pris en charge fréquentant la cantine municipale et 1 enfant en CLIS à Hersin-Coupigny. Adopté à l'unanimité.

##### **SECOURS**

1 secours en urgence de 200 € pour suspension des droits à la retraite (retenue). Adopté à l'unanimité.

##### **AIDES ALIMENTAIRES**

30 familles aidées. Adopté à l'unanimité.

---